

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son inquiétude en ce qui concerne la perspective de réduction de l'activité de l'usine sidérurgique de NEUVES-MAISONS et ses conséquences prévisibles sur l'emploi.

Il fait remarquer que de nombreux ludréens travaillent dans ce secteur (11,6 % de la population active soit environ 290 personnes) et que beaucoup d'entre eux sont venus s'installer à LUDRES suite à la crise de la sidérurgie dans le Bassin de LONGWY.

Rappelant que la politique menée par la Municipalité depuis plus de 20 ans en faveur de l'emploi s'est traduite par la création de 4000 emplois à LUDRES, Monsieur le Maire souligne qu'il importe de poursuivre le développement et la promotion de la Zone Industrielle de LUDRES afin de dynamiser les implantations d'entreprises, créatrices d'emplois.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, la Chambre de Commerce et le Conseil Général de Meurthe et Moselle ont développé la capacité et les facilités d'accueil des Zones Industrielles de LUDRES et FLEVILLE qui comptent 90 hectares de terrains déjà équipés et immédiatement disponibles pour l'implantation d'entreprises de reconversion permettant de sauvegarder le niveau d'emploi dans le Sud de l'Agglomération Nancéienne.

Monsieur le Maire rappelle également que le Gouvernement a nationalisé 43 % des secteurs économiques pour peser sur la gestion des entreprises. Dans cette même logique, il invite le Conseil Municipal à solliciter du Gouvernement la création d'emplois de remplacement par rapport à ceux qu'il supprime dans une entreprise déjà nationalisée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter des pouvoirs publics des incitations rapides à l'installation d'entreprises permettant la reconversion des emplois menacés dans la sidérurgie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne qu'afin d'assurer le développement de l'activité industrielle dans le Sud de l'Agglomération Nancéienne et pour stopper l'infléchissement économique de la Lorraine, il est vital d'assurer son désenclavement et son irrigation, par la réalisation de 2 projets d'infrastructure d'intérêt régional :

1/ la réalisation de la liaison FLAVIGNY-CHARMES-MULHOUSE qui reliera les entreprises lorraines aux courants d'échanges de l'axe économique européen AMSTERDAM-BALE-MILAN :

- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter des pouvoirs publics le démarrage très rapide des travaux, en soulignant le risque que comporte pour l'Agglomération nancéienne un retard dans l'exécution de ces travaux.

2/ la création de la liaison entre l'autoroute B 33 à LUDRES et l'autoroute Lorraine-Bourgogne en poursuivant l'aménagement du CD 115 vers l'échangeur de COLOMBEY-LES-BELLES, qui permettra d'irriguer notamment tout le secteur de NEUVES-MAISONS :

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce deuxième projet a déjà donné lieu à la construction de deux ouvrages d'art qui n'ont pas été mis en service, puisque la réalisation de cette liaison a été abandonnée par le Conseil Général en 1981. Il dénonce cet état de fait et invite le Conseil Municipal à attirer l'attention du Conseil Régional et du Conseil Général pour que cette liaison, d'importance fondamentale pour l'avenir économique de la Région, soit réalisée dans les meilleurs délais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite du Gouvernement l'installation, le plus rapidement possible, d'entreprises permettant la reconversion des emplois menacés dans la sidérurgie, à NEUVES-MAISONS,

- rappelle que les Zones Industrielles de LUDRES et FLEVILLE comptent 90 hectares de terrains équipés et immédiatement disponibles permettant d'accueillir l'implantation d'entreprises de reconversion, nécessaire au maintien du niveau d'emploi dans le Sud de l'Agglomération Nancéienne,

- sollicite des pouvoirs publics le démarrage des travaux de la liaison FLAVIGNY-CHARMES-MULHOUSE dans les meilleurs délais afin d'éviter la mise à l'écart de l'économie lorraine des grands courants de trafic et d'échanges de l'Axe européen AMSTERDAM-BALE-MILAN.

- appelle l'attention du Conseil Régional et du Conseil Général sur l'urgence et la nécessité de réaliser le projet de liaison entre l'autoroute B33 à LUDRES et l'autoroute Lorraine-Bourgogne pour désenclaver le Sud de l'Agglomération Nancéienne et en particulier le secteur de NEUVES-MAISONS et assurer ainsi non seulement l'avenir du tissu industriel existant mais conférer aussi un intérêt supplémentaire pour les entreprises désireuses de s'implanter sur les Zones Industrielles de LUDRES, FLEVILLE, HEILLECOURT et HOUEMONT.